

PRÉSENTATION DE LA « RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS »

20 Décembre 2017



Une nouvelle démarche au service des parcours

La Réponse Accompagnée Pour Tous se décline en 4 axes :

- **Axe 1 : Le Dispositif Permanent d'Orientation (DPO)**

4 chantiers dont la définition du DPO et l'accompagnement de l'évolution des pratiques dans les MDPH

- **Axe 2 : Le déploiement d'une réponse territorialisée**

5 chantiers parmi lesquels figurent les contrats partenariaux et l'évolution de l'offre

- **Axe 3 : La création d'une dynamique d'accompagnement et de soutien par les pairs**

4 chantiers qui concernent plus particulièrement l'expertise d'usage et l'accompagnement par les pairs dans les établissements

- **Axe 4 : L'accompagnement au changement des pratiques**

6 chantiers dont la simplification des tâches administratives des MDPH et la diffusion des bonnes pratiques

Axe 1 : Dispositif Permanent d'Orientation

Enjeux du Dispositif Permanent d'Orientation (DPO) :

Mobiliser l'ensemble des acteurs à la recherche de solution(s)

Apporter aux usagers handicapés des réponses de qualité, requérant au préalable leur accord

Créer les conditions nécessaires à l'évolution de l'offre (quantitatif et qualitatif)

Apporter une solution à l'ensemble des personnes handicapées, et non pas seulement aux personnes en situation critiques

Apporter, si besoin, des réponses allant au-delà de la mobilisation du secteur médico-social

Passer d'une logique d'orientation à une logique d'accompagnement



Une orientation cible prise sans être limitée par l'offre disponible, par seule référence aux attentes et besoins des personnes



Un plan d'accompagnement global (PAG) qui traduit la décision d'orientation en l'inscrivant dans l'offre disponible

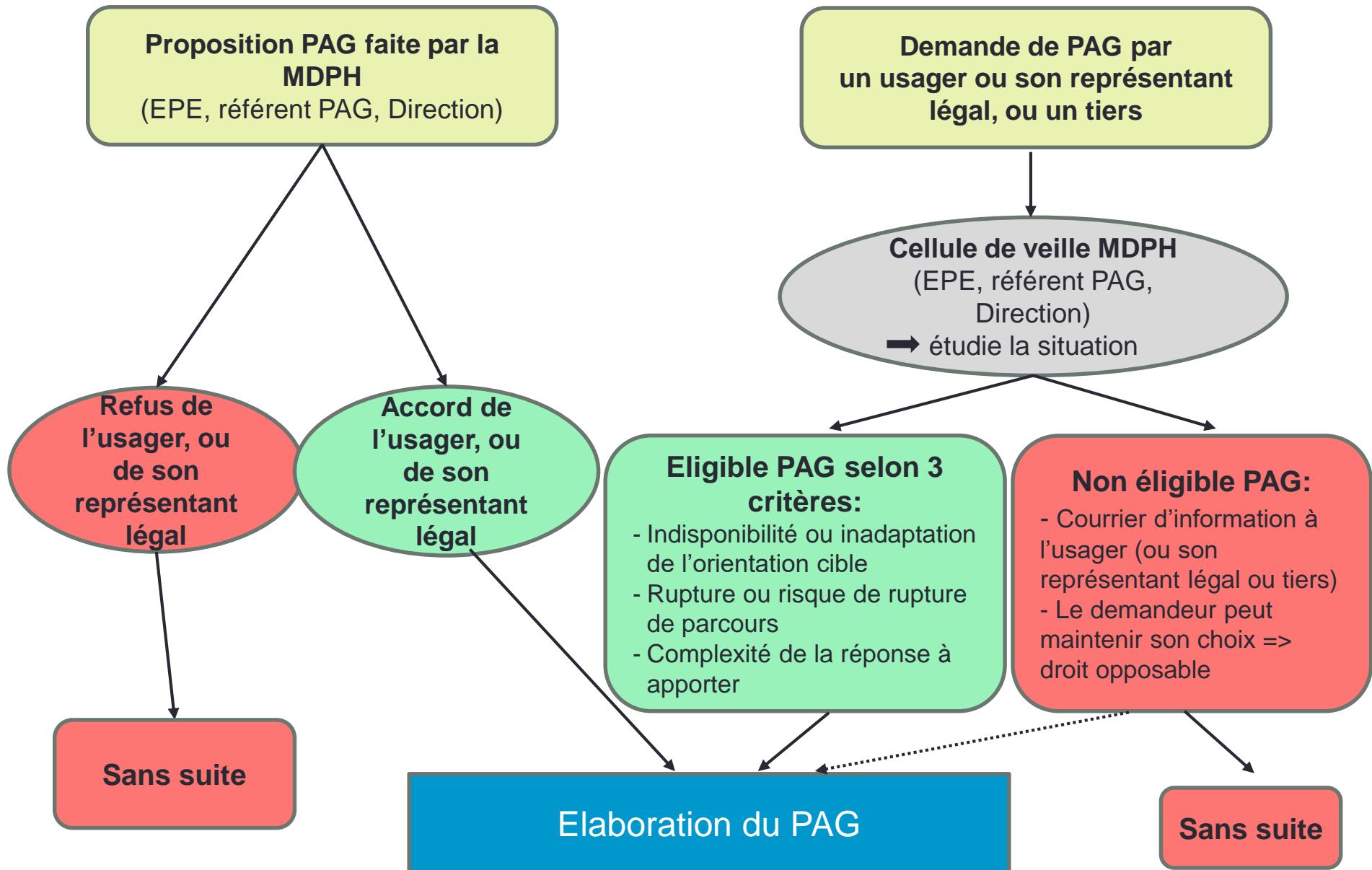
Le PAG = Plan d'Accompagnement Global

Article 89 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Lorsque qu'une orientation ne peut être satisfait, un **Plan d'Accompagnement global (PAG)** peut être mis en œuvre

- Intégré au Plan Personnalisé de Compensation (PPC)
- Consiste à pouvoir proposer « des solutions complémentaires quand il y a des difficultés pour mettre en œuvre l'orientation qui a été choisie » en première intention

Schéma de mise en œuvre d'un PAG



Plan d'Accompagnement Global

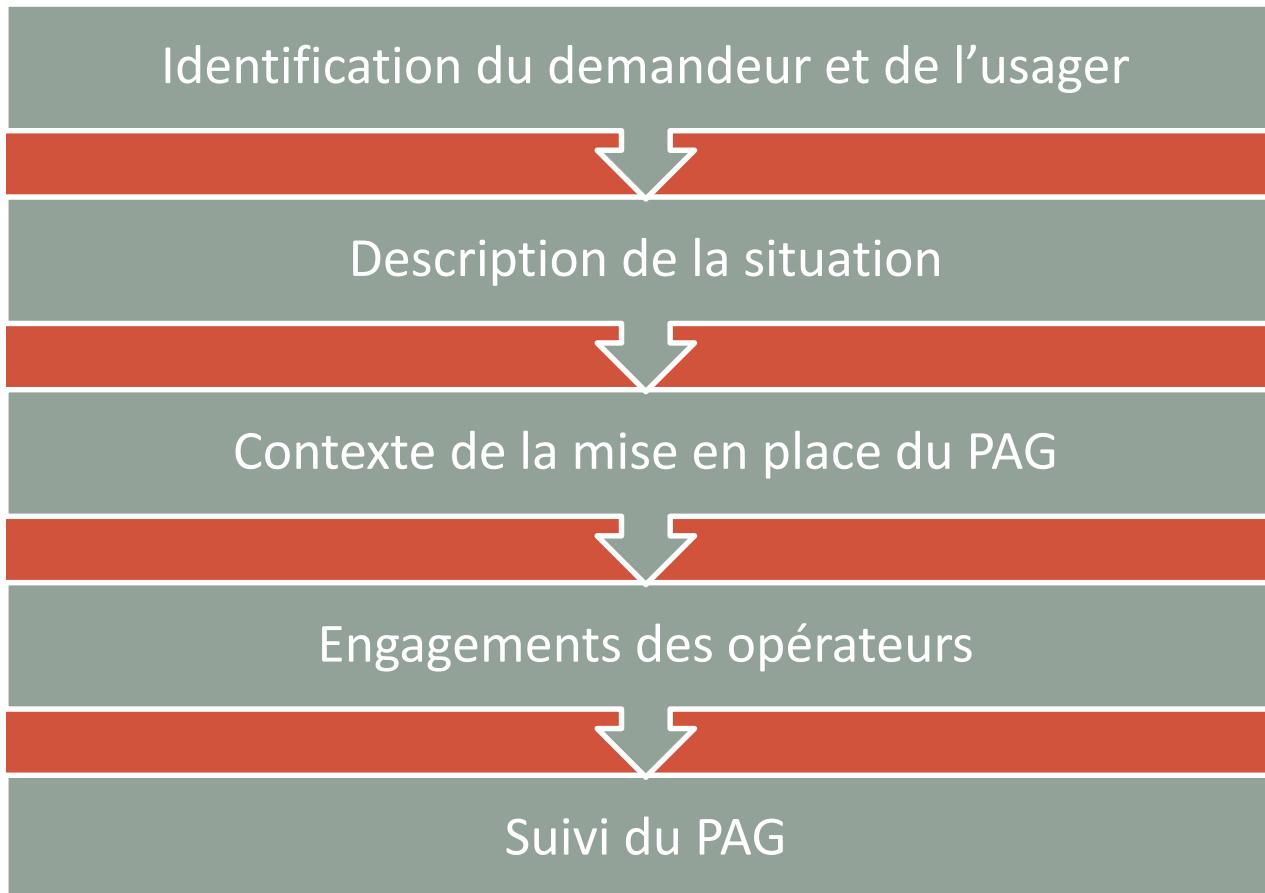
Que comprend le PAG ? Article L. 114-1-1 du CASF

Le PAG complète l'orientation cible :

- ✓ Il identifie nominativement les établissements, services ou dispositifs correspondant aux besoins de la personne handicapée ;
- ✓ Il précise la nature et la fréquence de l'ensemble des interventions requises dans un objectif d'inclusion : Educatives et de scolarisation, thérapeutiques, d'insertion professionnelle ou sociale, d'aide aux aidants ;
- ✓ Il comporte l'engagement des acteurs chargés de sa mise en œuvre opérationnelle ;
- ✓ Il désigne parmi ces derniers un coordonnateur de parcours

Contenu du Plan d'Accompagnement Global

Le contenu du PAG :



Le 1^{er} PAG finalisé

- Exemple du 1^{er} PAG en cours de finalisation

Un enfant de 13 ans, TED avec troubles du comportement importants, auto et hétéro-agressivité.

Cible : Prise en charge en IME

Situation avant PAG :

- Placement ASE non effectif faute de solution adaptée
- Plusieurs échecs lors de tentatives d'inclusion en IME
- Accueil en hôpital de jour 3/2 journées par semaine
- Accueil 1 semaine/2 par alternance chez chacun de ses parents (avec la présence d'un Educateur 3H par semaine dans le cadre de la PCH).
- Parents en difficulté dans la prise en charge de leur enfant

Le 1^{er} PAG finalisé



Référent PAG et Coordonnateur de parcours

Référent PAG	Coordonnateur de Parcours
Intégré à l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH	Partie prenante du PAG (salarié d'une institution, usager, représentant légal...).
<ul style="list-style-type: none">- Assure la mise en œuvre et le suivi de la démarche- Participe à l'animation et à l'organisation de la démarche au sein de la MDPH- Pilote l'élaboration du PAG- Assure la révision annuelle du PAG	<ul style="list-style-type: none">- Accompagne l'usager dans la mise en œuvre de son PAG- Veille à l'adéquation de l'accompagnement- Participe à la révision annuelle du PAG- Interpelle le référent PAG en cas de difficulté
Place de coordination dans l'élaboration du PAG	Place de coordination dans la mise en œuvre

Le Groupe Opérationnel de Synthèse

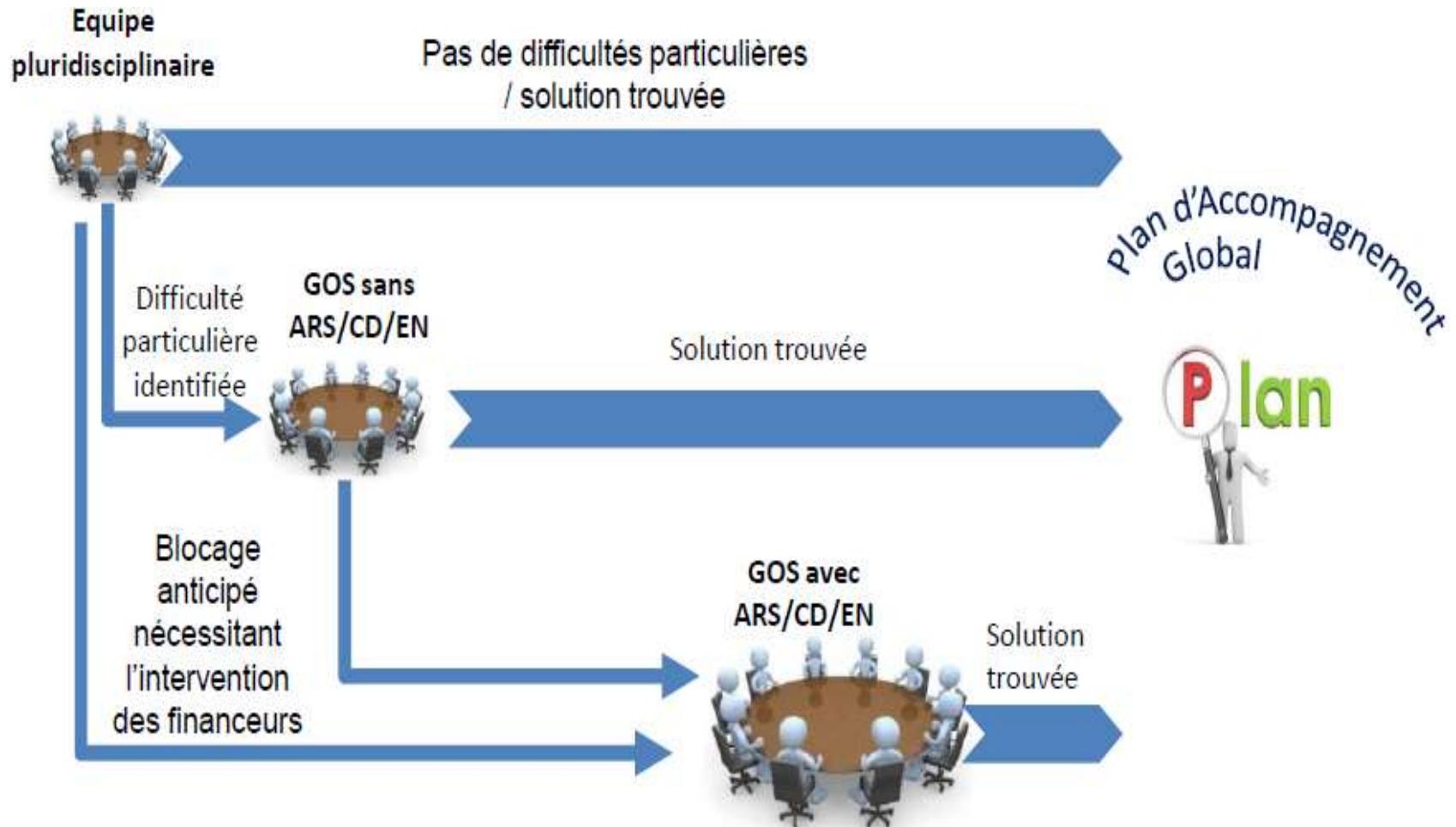
Groupe Opérationnel de Synthèse = mobiliser l'ensemble des intervenants autour de l'usager dans une dynamique de partenariat accrue

Mobilisation des usagers et partenaires

Pour l'élaboration du PAG, l'équipe pluridisciplinaire peut réunir un **Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS)** :

- Le GOS rassemble les professionnels et les institutions ou services susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre du PAG ;
- La personne concernée, ou son représentant légal, fait partie du GOS et a la possibilité d'en demander la réunion ;
- Si la proposition de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH le nécessite ou si la mise en œuvre du PAG le requiert, la MDPH mobilise ses partenaires : ARS, collectivités territoriales, représentants de l'Etat... dans un GOS de niveau 2

Groupe Opérationnel de Synthèse



Merci de votre attention